

Mission optionnelle en faveur du développement de la qualité et de la pertinence des soins

Action n°1 : Développement, amélioration et harmonisation des pratiques pluriprofessionnelles

Mission(s) ACI	Mission en faveur du développement de la qualité et de la pertinence des soins
Objectifs régionaux de référence (PRS 2018-2023)	« Faire évoluer l'offre de santé pour mieux répondre aux besoins » <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la qualité, la sécurité et la pertinence des soins
Contexte de l'action	Le développement des prises en charges pluriprofessionnelles rend la coordination et l'analyse des pratiques pluriprofessionnelles encore plus pertinentes. La concertation est indispensable pour améliorer la prise en charge des patients. Il n'existe pas actuellement de groupes pluriprofessionnels d'analyse de pratiques sur le territoire de la CPTS.
Objectifs de l'action	Améliorer la qualité de la coordination et de la prise en charge pluriprofessionnelles des patients de la CPTS
Personnes référentes de l'action	
Éléments du diagnostic territorial	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de groupe pluriprofessionnel d'analyse de pratiques sur le territoire de la CPTS • Repérage, par les professionnels, de situations non résolues et récurrentes dans les parcours de soins
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser une réunion d'information à destination des professionnels de santé de la CPTS pour leur présenter la démarche des groupes pluriprofessionnels d'analyse de pratiques • Créer un groupe pluriprofessionnel d'analyse de pratiques • Organiser des réunions régulières de ce groupe, les thématiques étant laissées au choix de ses membres <ul style="list-style-type: none"> • Organisation de concertations autour de cas patients afin de formuler des pistes d'amélioration de la prise en charge, notamment pour les cas complexes • Rédaction de protocoles concernant ces situations • Diffusion aux membres de la CPTS des protocoles d'harmonisation, en lien avec les référents experts et le DAC • Formalisation de retours d'expériences

Lien avec les autres actions de la CPTS	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de l'exercice coordonné • Formation des professionnels de santé
Public bénéficiaire	Ensemble des professionnels de santé de la CPTS
Territoire couvert	Ensemble du territoire de la CPTS
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Assurance Maladie • ARS • Structures coordonnées • DAC
Début de l'action	A débuter dans le courant du 4 ^{ème} trimestre 2022.